

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

**Absents** - M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller

M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel

M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Décisions prises par le Président

Aménagement de l'espace

**1. Travaux d'aménagement de la place du griffe à Le Pouget**

Le Conseil se prononce favorablement au lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour un montant prévisionnel de 200 000 € H.T.,

Le conseil autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés, à solliciter les subventions nécessaires d'un montant de 50 000 € H.T., soit 25 % du montant des travaux, à modifier, si besoin, le plan de financement et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions. Le Président ne participe pas au vote.

*Adoption à la majorité avec 1 abstention*

**2. Aide à la définition de projets urbains communaux – définition d'un règlement d'intervention**

Le Conseil se prononce favorablement sur le principe d'apporter une aide aux communes pour la définition de projets urbains. Le Conseil décide que cette aide prendra la forme d'une prise en charge financière des études de programmation urbaine suivant le règlement ci-dessus et il autorise à signer les conventions particulières découlant de ce règlement

*Adoption à l'unanimité*

## Habitat

### **3. Création de logements à Pouzols – acquisition d'un terrain**

La Communauté de communes a défini le « logement social » d'intérêt communautaire. Cette compétence comprend le PLH, les OPAH et l'étude et la réalisation de logements en faveur de la jeunesse.

Le Conseil se prononce favorablement pour l'acquisition du terrain cadastré AE70 et AE71, situé à Pouzols, avenue de Gignac, appartenant à Madame Fragata née Lautier pour un montant de 362 700 €. Il autorise le Président à signer tous les actes notariés nécessaires à la réalisation de l'achat et de l'opération dans son ensemble et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Hérault.

*Adoption à l'unanimité*

### **4. Création de trois logements à Montarnaud – bail emphytéotique au profit d'Hérault habitat**

Le Conseil se prononce favorablement au partenariat avec l'opérateur Hérault habitat pour la réalisation et la gestion des logements et d'autoriser le président à signer l'acte notarial pour établir le bail emphytéotique au profit d'Hérault Habitat.

*Adoption à l'unanimité*

## Finances

### **5. Création du budget annexe pour la ZAE E. Carles à ST pargoire**

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est compétente dans l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'extension de toutes les zones d'activités économiques existantes d'intérêt communautaire sauf avis contraire de la commune concernée.

Le Conseil décide de créer un budget annexe pour la zone d'activités économiques E. Carles à Saint Pargoire

*Adoption à l'unanimité*

### **6. Parc d'activité Camalcé – avenant au marché de travaux**

Le Conseil approuve l'avenant au lot 12 « Peinture – nettoyage – signalétique » du marché de travaux Parc d'activités de Camalcé attribué à l'entreprise TEFTRI SUD. Il autorise le Président à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

*Adoption à l'unanimité*

## Environnement

### **7. Définition d'une zone de développement éolien – création d'un groupement de commande**

Le Conseil se prononce favorablement sur la convention de groupement de commande figurant en annexe de la présente délibération. Il autorise le Président à signer la présente convention et à lancer la consultation des entreprises et d'attribuer le marché à l'entreprise retenue pour la définition de la proposition de zone de développement éolien.

*Adoption à l'unanimité*

### **8. Atlas des gravières de l'Hérault**

Le conseil communautaire du 17 octobre 2005 a décidé de lancer la réalisation d'un état des lieux partagé des gravières sur le territoire allant du Pont du Diable à Trois Fontaines, incluant les deux rives de l'Hérault.

Ce travail a été confié à l'association Demain la Terre qui en a effectué le rendu au comité de pilotage regroupant les partenaires financiers et techniques de ce projet le 16 octobre dernier.

L'association Demain la Terre a présenté cet état des lieux à l'ensemble du Conseil.

OGS

**9. Aménagement des Abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 20, 42, 36**

Le Conseil décide d'acquérir des parcelles **BH 20, 42 et 36** pour un montant de **13 465 € HT**, hors majoration des frais d'acte prévisibles. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains et à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

*Adoption à l'unanimité*

Tourisme

**10. Création d'un office de tourisme communautaire sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)**

Le Conseil crée un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme communautaire, portant le même nom que l'association qui va être dissoute avant la fin de l'année 2006 : « Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault ». Il approuve les statuts de l'EPIC Office de Tourisme communautaire.

Le Conseil attribue à L'EPIC Office de tourisme communautaire, une dotation initiale pour lui permettre de commencer à fonctionner, en attente de la subvention qui sera votée lors du vote du budget de la Communauté de communes en janvier 2007. Cette dotation initiale sera défalquée de la subvention attribuée à l'Office de tourisme communautaire. (ci-joint délibération n°3)

*Adoption à l'unanimité*

Questions diverses

**11. Désignation des représentants titulaires et suppléants de l'itinéraire de découverte « entre vignes et garrigues » au Conseil d'administration de l'Association des itinéraires de découverte de la A75/750**

L'Association des Itinéraires de découverte a été créée en 2000 pour promouvoir les 6 itinéraires de découverte de la A75/A750.

A la dernière assemblée générale de l'Association des itinéraires de découverte de la A75/750 qui s'est tenue le 15 novembre 2006, à La Boissière, sur le dernier né des itinéraires « Entre Vignes et Garrigues » ; il a été proposé de désigner 4 représentants pour cet itinéraire, au conseil d'administration de l'association.

Le Conseil décide de nommer les délégués cités ci-dessous :

Titulaire : Manuel DIAZ

Suppléante : Hélène BARRAL

Titulaire : Charles MANEIRO

Suppléant : Claude CARCELLER

*Adoption à l'unanimité*

Fait à Gignac, le

Louis VILLARET,

*Affiché le :*

Président

*Retiré de l'affichage le :*